

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 1^{er} octobre 2024

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 12

Date d'affichage de la liste des délibérations : 11 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal – POZZO Maryvonne - LEPAGE Michel – LEBLOND Christine – LEMAITRE Stéphanic - LECORNU Séverine THIENNETTE Claude –LE GUILLOUX Vanessa - VANDENAWEELE Guy – GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice

Absents excusés :

FOSSEY Flavie - YBERT Valéry -

Absente : LACAILLE Estelle.

Secrétaire de séance :

POZZO Maryvonne.

3 – DOMAINE & PATRIMOINE

3.1 - Acquisitions

Autoriser M. Le Maire à régler les frais d'agence et d'acte notarié pour l'achat du bien situé au 23 rue de l'Eglise - Délibération n° DEL2024-10-06

M. Le Maire rappelle que par délibération datée du 5 septembre 2024, n° DEL2024-09-04, il a été autorisé à faire une proposition d'achat pour le bien mis en vente au 23 rue de l'Eglise à un montant de 160 000 € nets vendeur.

Il informe les conseillers que les frais d'agence et les frais d'acte notarié ne sont pas compris dans la proposition d'achat précitée.

Suite à un échange entre l'agence immobilière Pozzo Immo, représentée par madame Béatrice BROKKEN et M. Le Maire, en date du 11 septembre dernier, le montant global envisagé pour cette acquisition est de 183 500 €.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, La Délibération n° DEI.2024-09-04 du 5 septembre 2024,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

DECIDE

- ☞ **Article 1er :** d'autoriser M. Le Maire à acquérir le bien situé au 23 rue de l'Eglise pour un montant global envisagé de 183 500 € incluant les frais de notaire et d'agence ;
- ☞ **Article 2 :** d'autoriser M. Le Maire à prendre la Décision Modificative Budgétaire correspondante ;
- ☞ **Article 3 :** d'autoriser M. Le Maire à accomplir l'ensemble des formalités administratives liées relatives à ce dossier et à signer les différentes pièces administratives s'y rapportant ;
- ☞ **Article 4 :** de choisir l'étude notariale de maître Damien LEONARD de Lessay pour représenter la commune dans ce dossier ;
- ☞ **Article 5 :** que cette délibération modifie la délibération du 5 septembre 2024, n° DEL2024-09-04.

Adoptée à la majorité des votants
(12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)
Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 10 octobre 2024,

La Secrétaire de Séance,
Maryvonne POZZO



Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.